

MOUVEMENT 2021



**Publication des postes
Mercredi 31/03**
**Ouverture du serveur
Jeudi 1er avril**
**Prochaine RIS
mercredi 7 avril 9h**



**Ouverture du serveur du jeudi 1er
avril (12h) au jeudi 15 avril (23h59)**

Accès par Iprof

Onglet « Les services » puis SIAM puis « phase
intradépartementale »

**N'attendez pas les derniers jours pour
effectuer votre saisie !**

Voir le calendrier du mouvement



Documents importants

Procédure MVT1D Memento FAQ n°2 mouvement

Correctif n°1 du Memento Calendrier prévisionnel

Liste générale des postes

**Retrouvez toutes les infos du mouvement (annexes
et postes à exigences particulières) sur la**

page spéciale de notre site



Procédure spécifique « Postes à exigences particulières »

Si vous voulez postuler sur un poste « à exigences particulières » :

- Référent de scolarité,
- Poste en UPE2A 1er et 2nd degré
- Postes en ASH : Hôpital, CMPP, HDJ, CMP, CAMSP, CATT, IEM, UEE-EEAP, IME, ITEP, SESSAD... ERUN
- Direction REP+ 100% déchargée ou plus de 12 classes REP+
- Direction Ecoles fléchées langues : EDIL, DARE English
- Direction école spécialisée (DDEAS)
- Classes à horaires aménagés (Gym et musique)
- Pédagogie Freinet
- Postes langues : EDIL, DARE English

=> Il faut renvoyer **l'annexe 22** avant le **dimanche 4 avril**

Vous serez convoqués auprès d'une commission d'entretien **entre le 6 et le 13 avril**
Vous devrez participer au mouvement sur ces postes souhaités avant la fermeture
du serveur...sans connaître les avis des commissions qui seront rendus le mercredi
14 avril.

En fonction de ces résultats, il vous restera 1 jour pour corriger, ajuster ou annuler
vos vœux avant la fermeture du serveur le jeudi 15 avril (23h59).

Appels à candidatures : Postes en ULIS 2nd degré (collège, lycée, LP)

Ouverts aux enseignants du 1er et 2nd degré

Candidatures du **25 mars au 6 avril**

Dossier et modalité de candidature page 16 du BA spécial N° 439 du 8 mars 2021

Postes vacants sur la page dédié à la phase intra-académique 2021.

Le dossier de candidature (CV, lettre de motivation, annexe 8 dûment renseignée et
comportant l'avis du supérieur hiérarchique et de l'IEH-ASH) devra être transmis à
la DIPE **avant le 6 avril 2021, délai de rigueur**.



FAKE NEWS !!!

Cette année encore, la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est dessaisie
de toutes les opérations de mutation. Les représentants que vous avez élus en décembre 2018 sont
interdits de tout contrôle des opérations de l'Administration...

Pourquoi imposer une telle opacité en interdisant les vérifications ?

Pourquoi, si ce n'est pour remettre en cause les règles collectives obtenues par des décennies
d'action syndicale pour empêcher l'arbitraire hiérarchique, les passe-droits, les ingérences
politiques que les élus FO à la CAPD ont, à plusieurs reprises, mis au jour et contrecarrés ces
dernières années ?

Dans cette situation qui résulte de la loi de « transformation de la Fonction publique » du 6 août
2019 que FO persiste à dénoncer et à combattre, certaines organisations syndicales font des
annonces alléchantes : elles ont LA solution pour formuler les meilleures vœux possibles... mais
cela n'engagera que ceux qui y croiront !

LE SNUDI FO VOUS ALERTE !

Les « statistiques géographiques », c'est du flan !

Certaines organisations syndicales prétendent vous aider en proposant des « statistiques détaillées
par zone géographique ».

Le mouvement est différent chaque année car les participants sont différents et s'y ajoutent
notamment les entrants dans le département, les retours de disponibilité et de congé parental
supérieur à 1 an. Le barème des participants est aussi différent (cette année, il va y avoir un
nombre important de bonifications « Carte scolaire » compte-tenu du nombre important de
fermetures de classes ; de nouveaux collègues vont bénéficier de points enfant, de points REP/
REP+...), l'ordre des vœux peut, bien sûr, différer par rapport à l'année précédente, la liste des
postes vacants varie aussi chaque année en fonction du nombre de départs en retraite, des
entrants et des partants dans d'autres départements...

Il est donc impossible de prédire à l'avance le barème, même indicatif, qu'il faudrait avoir pour
obtenir une école ou telle commune.

Utiliser (par exemple) le classement au barème de 2020 pour faire des projections sur le
mouvement 2021 **est une supercherie pour collecter vos données personnelles**.

Les « enquête » de type « bourse aux postes » induisent en erreur !

Les « enquêtes » demandant aux collègues de signaler leur participation au mouvement 2021 pour
établir une liste de poste « réellement susceptibles d'être vacants » (?) sont également une
opération de collecte de vos données personnelles. Elles risquent d'inclure de nombreux collègues
en erreur.

En effet, personne ne peut dire si un poste susceptible d'être vacant le sera réellement ou pas !
Si vous ne listez pas tous les postes qui vous intéressent ou si vous les listez dans un ordre
différent de votre ordre préférentiel en vous basant sur les postes vacants ou « réellement
susceptibles de l'être », vous prenez le risque de passer à côté de postes qui se libéreront et que
vous auriez aimé obtenir !

NOS CONSEILS :

Le SNUDI-FO vous conseille donc vivement de lister vos vœux par ordre de préférence, sans tenir
compte des postes vacants, susceptibles d'être vacants et encore moins « réellement susceptibles
d'être vacants ».

Le SNUDI-FO vous conseille également de ne pas attendre pas le dernier jour pour saisir vos vœux
car les « bugs informatiques » sont fréquents.

La seule façon fiable de préparer votre mouvement, c'est de nous contacter, participer à une
réunion spéciale Mouvement et nous renvoyer votre fiche de suivi.

>>> **Téléchargez votre fiche de suivi mouvement** <<<

(PDF à remplir directement dans le document. Enregistrez une copie sur votre
ordinateur pour la sauvegarder avant de nous la renvoyer)



**Dans le prochain info mail du SNUDI FO 13, vous
trouverez le guide spécial « Mouvement 2021 »**

L'IA propose également un tutoriel vidéo pour la
saisie des vœux dans SIAM/MVT1D



RIS spéciales MOUVEMENT 2021

Comme chaque année, le SNUDI FO 13 vous propose des RIS
pour vous expliquer le fonctionnement du mouvement.

Compte tenu de la crise sanitaire, ces RIS auront lieu en visio,
avec l'application ZOOM.

Les dates retenues pour nos RIS sont en amont et pendant la
phase d'ouverture du serveur mouvement.



Prochaine et dernière RIS :

MERCREDI 7 AVRIL 2021 - 9h à 12h

lien de connexion ID : 895 9612 8894 Code : 146881



Ce n'est pas un stage, donc pas nécessaire de s'inscrire 1 mois avant !
RIS gratuites et ouvertes à tous (syndiqués, non syndiqués, syndiqués
ailleurs...)

Possibilité de déduire 3h de RIS des 108 annualisées (hors APC).
Prévenir son IEN avec le courrier téléchargeable >ICI<



Ordre du jour

- mouvement 2021 : grands principes et nouveautés
- les différentes étapes du mouvement, calendrier prévisionnel
- calcul du barème
- les types de postes
- stratégies de demande des postes
- ... et toutes les réponses à vos questions !

**Le SNUDI FO 13 proposera un suivi personnalisé et individualisé
pour ses adhérents !**

DURANT la période de saisie des vœux

PERMANENCE téléphonique par vos délégués :

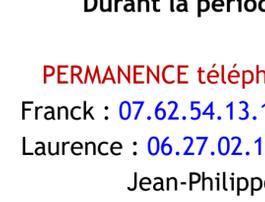
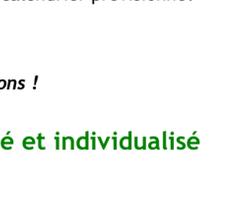
Franck : 07.62.54.13.13 Sandra : 06.27.34.73.17

Laurence : 06.27.02.14.16 Luc : 06.61.14.39.19

Jean-Philippe : 06.81.60.64.35

Muriel : 06.86.93.58.32

ou par mail : contact@snudifo13.org



**PLUS QUE JAMAIS,
POUR VOUS PROTÉGER**

SYNDIQUEZ-VOUS !!!

Carte 2021 disponible ! >>>ICI<<<

Quels avantages ?

1/ Vous pouvez fractionner votre paiement sur autant de mois restant en 2021

2/ Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2022 pour déduire 66% de la cotisation de vos impôts

3/ Vos dossiers de suivi sont traités prioritairement

4/ Vous bénéficierez d'informations spécifiques sur le déroulement de votre carrière.

5/ Vous serez invités à participer à notre AG annuelle pour décider de l'orientation générale du
syndicat et intégrer l'instance dirigeante (conseil syndical) si vous le souhaitez...

SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille cedex 01

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

